

Préavis municipal relatif à une demande de crédit de **CHF 560'000.- TTC** pour la première étape de la liaison des réseaux d'eau de Ballaigues et de Vallorbe

No 7/20 mars 2017

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie est alimenté par la ressource unique que constitue la station de traitement de l'île située au bord de l'Orbe, ce qui nécessite un puissant pompage pour refouler l'eau depuis le fond de la gorge jusqu'au réservoir des Communs, dont le trop-plein se trouve à la cote altimétrique 960. Par ailleurs, le réseau n'est relié à aucun de ses voisins. La sécurité d'exploitation est donc totalement dépendante du bon fonctionnement des ouvrages de traitement, pompage et refoulement. Aucune solution autre que la création d'une liaison de secours à l'aide des moyens des sapeurs-pompiers ou de la protection civile n'existe en cas de pollution de source, de panne d'électricité de longue durée ou de rupture de la conduite de refoulement.

Pour améliorer la situation, une liaison intercommunale a été identifiée dans le cadre du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de Ballaigues, puis étendue lors de l'étude régionale ERNOM qui a couvert un vaste périmètre entre le Nozon, l'Orbe et le Mujon. Il s'agit de créer un axe Vallorbe-Ballaigues-Lignerolle, d'où l'eau pourrait alimenter également les communes membres de l'Association de la Source Mercier.

Au cours de la présente législature, la Municipalité prévoit de réaliser la liaison entre les réseaux de Ballaigues et de Vallorbe en plusieurs étapes. Le but du présent préavis est donc de présenter à votre Conseil le cadre général de la démarche, d'une part et de solliciter votre autorisation pour financer et exécuter les travaux de la première étape, d'autre part.

2. LIAISON ENTRE LES RESEAUX DE BALLAIGUES ET DE VALLORBE

Le réseau communal est bouclé dans le secteur "Chez Barrat" jusqu'au droit de la halle Bourgeois. Depuis le carrefour, une longue conduite s'étire jusqu'au lieu-dit "Chez Thouny" puis plonge dans la forêt jusqu'au réservoir du Creux, qui alimente en aval la zone industrielle du même nom. Sur un premier tronçon, jusqu'au lieu-dit "Le Friand", la conduite issue du village a un diamètre de 125 mm, qui se réduit à 80 mm jusqu'au lieu-dit "Chez Thouny" et passe à l'équivalent d'un raccordement privé jusqu'au réservoir du Creux, dont le régime de pression est composé de conduites en fonte de 100 mm de diamètre. Ces ouvrages sont anciens, en particulier le réservoir du Creux qui ne répond plus aux règles actuelles de la technique pour la distribution d'eau potable. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires a d'ailleurs demandé de le mettre rapidement hors service ou de le remplacer.

La liaison avec Vallorbe comprend ainsi quatre étapes chronologiques :

1. Remplacement et extension de conduite Le Friand – Chez Thouny – Le Creux, soit le projet actuel explicité ci-après.
2. Extension de conduite entre Le Creux et le réseau de Vallorbe au droit du rond-point en passant dans le pont sur la Jougna.
3. Construction d'une station de pompage au Creux pour refouler l'eau de Vallorbe vers Ballaigues et, dans l'autre sens, appui du réseau de Vallorbe par une vanne de régulation avec fonction réducteur de pression.
4. Remplacement de conduite entre le réseau bouclé existant et le lieu-dit "Le Friand".

Le principe de la liaison est que chaque commune assure à sa voisine un secours mutuel en cas de besoin en eau, en fonction de la capacité du moment à livrer un excédent. Le débit de pompage est prévu à 1'000 litres/minute.

3. TRAVAUX PREVUS

La première étape, dont les travaux sont prévus l'été prochain après les vacances d'entreprise, comprend les travaux suivants :

- Pose d'une conduite en polyéthylène PE 100, diamètre extérieur 200 mm, diamètre intérieur 176.2 mm, pression nominale de 10 bars entre les lieux-dits "Le Friand" et "Chez Thouny" jusqu'à la sortie du bois sur une longueur d'environ 800 mètres.
- Remplacement des deux bornes-hydrantes existantes et pose d'une nouvelle à la sortie du bois.
- Pose d'une conduite en polyéthylène PE 100, diamètre extérieur 225 mm, diamètre intérieur 184.0 mm, pression nominale de 16 bars entre la sortie du bois et le lieu-dit "Le Creux" au droit du pont sur la Jougna sur une longueur d'un peu plus de 400 mètres.
- Pose d'une borne-hydrante au Creux et transfert des prises privées existantes.

4. DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif a été établi par le bureau d'ingénieurs qui collabore régulièrement avec le Service des eaux, sur la base de prix courants pour ce type de travaux.

DEVIS ESTIMATIF :

1. Travaux de génie civil	CHF	270'450.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	145'970.00
3. Frais techniques et administratifs	CHF	50'000.00
4. Prestations géométriques	CHF	5'000.00
5. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	47'100.00
6. TVA 8 %	CHF	41'480.00
Total net TTC	CHF	560'000.00

Une subvention de l'ECA de l'ordre de CHF 100'000.- devrait être allouée à la Commune, du moment que l'établissement reconnaît le caractère régional du projet.

En ce qui concerne la collaboration avec Vallorbe, une convention pour fourniture mutuelle d'eau de secours sera établie dans le cadre de l'étude de la future station de pompage.

5. CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Ballaigues :

Vu le préavis n° 7/20 mars 2017 relatif à une demande de crédit de **CHF 560'000.- TTC** pour la première étape de la liaison des réseaux d'eau de Ballaigues et de Vallorbe;

Où le rapport de la Commission chargée de son étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la première étape de la liaison des réseaux d'eau de Ballaigues et de Vallorbe;
2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 560'000.-;
3. De financer ce montant de la manière suivante :
 - a) CHF 100'000.- par la subvention de l'ECA (HT),
 - b) CHF 425'930.- par la trésorerie courante (HT),
 - c) CHF 34'070.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer, diminuée de la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur la subvention ECA),
 - d) D'amortir l'investissement net de CHF 425'930.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 14'200.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 810.331.070.

Ballaigues, le 20 mars 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche